

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 280 Vœu relatif à l'allongement des horaires de circulation du métro parisien.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant l'ouverture, le jeudi 3 novembre 2011, du premier train dit « automatique » de la ligne 1 et la mise en service de cette première navette sans conducteur, reliant Château de Vincennes à la Défense ;

Considérant que, dans un délai de un an, tous les trains circulant sur la ligne 1 seront automatiques, à l'image de ce qui se fait déjà sur la ligne 14 ;

Considérant l'engagement des majorités parisiennes en 2008 et régionales en 2010 d'augmenter l'offre de transports publics en ouvrant progressivement le métro la nuit ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter, pour les parisiennes, les parisiens, les habitants des communes limitrophes, mais aussi pour les millions de visiteurs de notre ville, l'ouverture de certaines lignes de métro à des horaires élargis ;

Considérant que cette demande est portée, depuis plusieurs années, par de nombreux élus parisiens et que les conditions sont réunies pour engager une réflexion quant à la mise en place d'une telle mesure ;

Sur la proposition de Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS, et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris intervienne auprès du STIF, instance compétente sur la question, afin que l'allongement des horaires de circulation des métros, les vendredis et samedis, sur les lignes automatisées 1 et 14 puisse être étudié.